

## Cahier thématique – **Formation et insertion professionnelle**

### Le système de formation postobligatoire

#### La sortie de l'école obligatoire

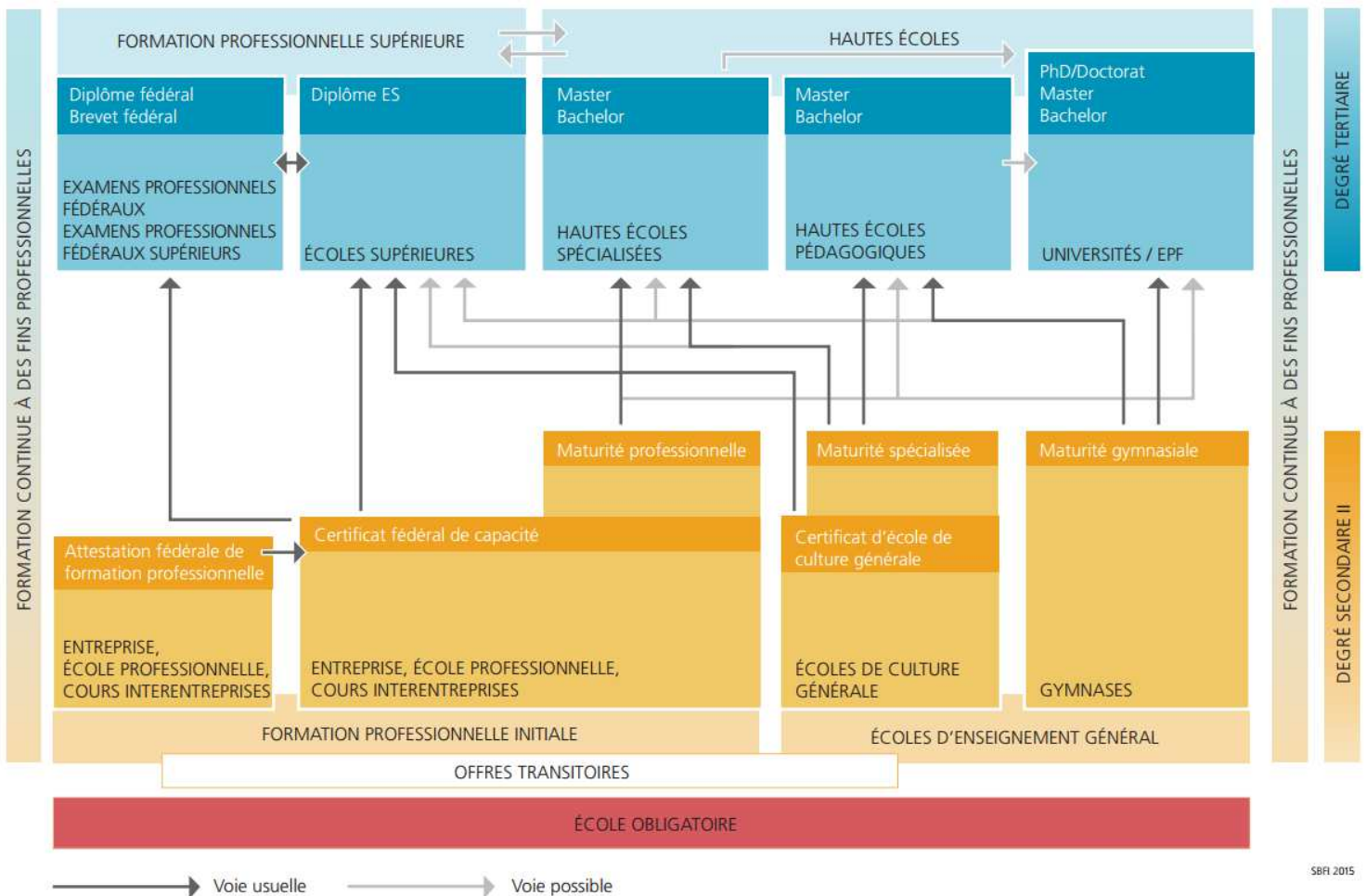
La voie suivie durant l'école obligatoire va déterminer les possibilités de formation qui s'offriront directement aux jeunes. Ainsi, seuls les élèves sortant de la voie pré-gymnasiale (VP) auront accès directement à l'école de maturité et à l'école de culture générale. Les élèves de voie générale (VG) auront accès aux apprentissages et, sous certaines conditions, à l'école de culture générale. Néanmoins, les élèves sortant de VG peuvent effectuer un raccordement pour obtenir un certificat VP.

=> *Chaque année, 7,1% des jeunes font un raccordement.*

#### Formations postobligatoires

Il y a deux principaux axes de formation postobligatoire : la formation gymnasiale ou professionnelle.

	Diplôme(s)	Durée
Formation professionnelle (en école ou duale : école et entreprise)	- Attestation fédérale de formation professionnelle	2 ans
	- Certificat fédéral de capacité (CFC)	3 ou 4 ans + 1 an
	- Maturité professionnelle (maturité intégrée possible en cours d'apprentissage pour certains métiers)	+ 2 ans
	- Maturité professionnelle (en cours d'emploi)	+ 2 ans
Ecole de maturité	- Certificat de maturité	3 ans
Ecole de culture générale et de commerce (ECG)	- Certificat de culture générale	3 ans
	- Maturité spécialisée	+ 1 an



Il existe de nombreuses passerelles qui permettent de passer d'une voie de formation à une autre mais elles demandent du temps et de la motivation.

Un-e gymnasien-ne peut poursuivre ses études académiques à l'université. Mais il-elle peut aussi faire un CFC, de façon accélérée ou non, qui lui ouvrira les portes des écoles supérieures. Il-elle peut aussi faire un stage et/ou une année de préparation et rejoindre une HES (haute école spécialisée).

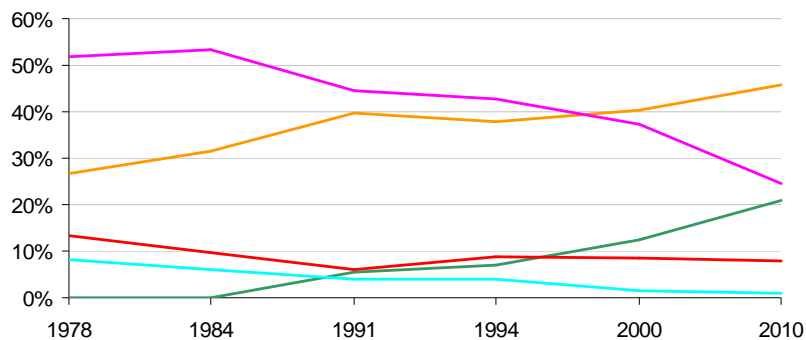
Un-e apprenti-e peut poursuivre sa formation professionnelle en école supérieure ou en vue d'un examen professionnel supérieur. Il-elle peut aussi faire une maturité professionnelle pour rejoindre une HES ou pour suivre une passerelle lui permettant de rejoindre l'université.

A la sortie de l'ECG, il est possible selon les orientations de faire une maturité professionnelle avec un CFC, d'entrer en école supérieure ou de rejoindre une Haute école pédagogique.

A noter qu'il y a plus de filles (58,1%) que de garçons dans les formations gymnasiales et inversement dans les formations professionnelles (67,9%). L'école de maturité ne compte que 14,5% de jeunes étrangers.

### Après l'école obligatoire, que font les jeunes ?

	1978	1994	2010
Gymnase (raccordement, maturité ou ECG)	26,7%	37,9%	45,8%
Apprentissage (école ou entreprise)	51,7%	42,7%	24,4%
Mesures de transition (dès 1990)	0%	7%	21%
Formation privée (sans diplôme reconnu) ou dans un emploi sans formation	8,2%	4%	0,9%
Solutions d'attentes (stages, séjours linguistiques, au pair, etc.)	13,4%	8,7%	8%



### Choisir une voie

#### Les stages

Durant l'école obligatoire, de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup>, la possibilité est donnée aux jeunes de faire des stages. Ainsi, plus de 80% des jeunes issus de VG (et des ex-VSO et VSG) font un ou plusieurs stages durant leur scolarité. Ils ne sont que 25%, un quart, en VP (VSB).

#### Domaines privilégiés dans la formation professionnelle

Les domaines privilégiés par les jeunes à la sortie de l'école obligatoire sont :

1. Commerce et bureau 15,6%
2. Electricité, électronique 10,4%
3. Alimentation - hôtellerie 8,9%
4. Vente et distribution 8,5%
5. Bâtiment et génie civil 8,3%

Au final, des apprenti-e-s se forment dans 220 professions différentes dans le canton. En 2010, à la sortie de l'école obligatoire, 124 professions différentes étaient choisies.

#### Des orientations « masculines » et « féminines »

Dans le cadre de la formation professionnelle, certains domaines sont choisis très majoritairement (plus de 95%) par les garçons (automobile, électricité – électronique, bâtiment et génie civil, profession du bois et machines microtechnique). D'autres par les filles (soins-beauté à 94,6%, santé et socio-éducatif à 88,2%).

#### Formation professionnelle : école ou entreprise

La formation professionnelle (CFC) peut se faire en école à plein temps ou en formation duale, c'est-à-dire en entreprise avec des cours à l'école. 85,2% des apprentissages se font en mode dual contre 14,8% en école.

## Les mesures de transition

A la sortie de l'école obligatoire, certains jeunes ne savent pas encore quelle formation choisir ou souhaitent renforcer leurs connaissances scolaires afin de trouver une formation. Ils peuvent donc s'adresser au « guichet de la transition » pour être orienté vers une des mesures suivantes :

- Semestre de motivation (SeMo)** Les SeMo permettent aux jeunes de découvrir plusieurs métiers tout en insistant sur les compétences pratiques.
- Préapprentissage en école des métiers** Le préapprentissage s'adresse à des jeunes avec un projet professionnel dans les domaines de la technique et des arts appliqués qui remplissent des conditions d'entrée en apprentissage mais qui préfèrent entreprendre une année de formation supplémentaire pour renforcer leurs connaissances et confirmer leur choix.
- OPTI** L'OPTI s'adresse à des jeunes qui ont un projet professionnel mais qui ont besoin de renforcer leurs compétences scolaires et d'appui pour trouver une place de formation.
- COFOP (Centre d'orientation et de formation professionnelle)** Le COFOP propose notamment des préapprentissages. Les jeunes qui y ont recours peuvent soit avoir un projet de formation et passer par un préapprentissage pour consolider leurs connaissances et compétences, soit passer par plusieurs ateliers d'orientation pour y découvrir des métiers tout en travaillant sur leurs compétences et connaissances.
- OPTI – Appui et soutien scolaire** Ces classes de l'OPTI sont destinées à des jeunes qui ont d'importantes lacunes scolaires (français et maths). Les jeunes y sont accompagnés pour choisir et préciser un projet professionnel réalisable.

Certains ne passent pas par ces mesures de transition, ils effectuent des stages, des séjours linguistiques ou exercent un emploi non qualifié durant quelques temps. Ils peuvent également arrêter leur formation et se retrouvent alors dans une situation difficile puisque presque tous les emplois demandent une formation.

- ⇒ Chaque année, 1 jeune sur 5 va dans une des mesures de transition à l'issue de l'école obligatoire
- ⇒ Deux tiers des mesures de transitions débouchent sur une formation professionnelle (AFP ou CFC)

## Après la formation de degré secondaire II

### Chômage

Parmi les jeunes vaudois-es de 15 à 24 ans, 5,1% étaient au chômage (soit ils n'avaient pas de travail, soit pas à un taux d'occupation suffisant). Au niveau suisse, le taux s'élève à 3,4%.

En Suisse, les personnes qui n'ont pas de formation après l'école obligatoire sont plus touchées par le chômage : elles sont 8,3% à être au chômage contre 4,4% pour celles qui ont un diplôme du secondaire et 3,2% pour celles qui ont un diplôme du degré tertiaire.

#### Après une formation professionnelle (CFC)

- 66% des jeunes diplômé-e-s trouvent un emploi, 41% sont engagé-e-s par l'entreprise qui les a formé-e-s
- 20% poursuivent leur formation, par exemple dans une HES, dont 5% en cours d'emploi ou de recherche d'emploi.
- 9% sont en recherche d'emploi
- 5% sont au service militaire ou civil
- 5% sont sans activité mais pas au chômage (en séjour linguistique, en stage, etc.)

#### Après une formation supérieure (université ou HES)

80% des jeunes diplômé-e-s d'université et de HES trouvent un emploi qui correspond à leur niveau de formation 5 ans après la fin de leurs études.

#### **Questions-clés**

Comment trouver une formation adaptée à ses intérêts et ses capacités? De quel soutien supplémentaire devrait-on bénéficier pour la choisir et mener à bien? Comment réorienter son choix? Comment être bien préparé à l'insertion professionnelle? Comment valoriser toutes les voies et débouchés professionnels?

#### **Sources :**

- Office fédéral de la statistique, [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)
- Direction générale de la scolarité obligatoire, [www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/dgeo/](http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/dgeo/)
- Direction générale de la scolarité postobligatoire, [www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/dgep/](http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/dgep/)
- Portail suisse d'orientation, Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO, [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)
- **Baromètre 2012 des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale** établi par le Moniteur du marché d'Emploi Suisse (Stellenmarkt-Monitor Schweiz) de l'Université de Zurich (professeur Marlis Buchmann) sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), 2013.
- **Orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition** « Choix 2010 », Statistique Vaud, 2011

Avril 2015